

LE REFERENT SURETE

Ses missions

La consultation de sûreté

Elle se déroule sous forme d'entretien durant lesquels un certain nombre de recommandations d'ordre technique sont établies auprès des établissements à risque (débits de tabac, pharmacie, station service, bijouterie, cabinet médicaux, maisons médicales, entreprises industrielle et commerciale ...)

Les moyens mécaniques et électroniques

La protection de vos biens nécessite la mise en place de moyens électroniques et mécaniques. Les référents sûreté pourront vous conseiller sur les moyens pouvant être mis en œuvre :

- les limites de propriété ;
- les accès ;
- l'éclairage du site ;
- la détection
- la résistance mécanique des ouvrants ;
- la mise en place d'une zone sécurisée à l'intérieur des locaux (stockage des appareils de valeurs...) ;
- l'installation d'un système de vidéoprotection ;
- l'emploi de moyens de sûreté complémentaire (générateur de brouillard, système de géolocalisation ...)



Votre référent sûreté

CÔTE D'OR / tél :03.80.70.65.14
cptm.bspp.rgbourg@gendarmerie.interieur.gouv.fr

DOUBS / tél: 03.81.40.51.68
cptm.bspp.rgfc@gendarmerie.interieur.gouv.fr

JURA/ Tél :03.84.35.86.45/ 06.16.31.28.13
cptm.ggd39.@gendarmerie.interieur.gouv.fr

NIEVRE / Tél: 03 86 71 73 41
cptm.ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr

HAUTE SAONE / Tél: 03.84.96.72.03
cptm.ggd70@gendarmerie.interieur.gouv.fr

YONNE / Tél: 03.86.49.53.07
cptm.ggd89@gendarmerie.interieur.gouv.fr

TERRITOIRE DE BELFORT/ Tél: 03.84.57
63.92 cptm.ggd90@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ces référents sûretés sont à votre disposition gratuitement pour vous aider à rendre moins vulnérable vos locaux. N'hésitez pas à prendre attache avec eux pour exposer vos besoins. Ils pourront vous proposer une consultation de sûreté, l'objectif étant d'identifier les points faibles de votre établissement par rapport à la délinquance que vous pouvez rencontrer.

P.T.M.

LA PREVENTION
TECHNIQUE DE LA
MALVEILLANCE



Comment
protéger
son cabinet de
kinésithérapeute



LES ENJEUX

La prévention technique de la malveillance prend en compte l'urbanisme et l'architecture en étudiant les risques potentiels d'un lieu. Il s'agit d'analyser des éléments très variés comme :

- Les voies d'accès,
- l'éclairage, la végétation,
- la gestion des flux,
- le mobilier urbain, les parkings,
- les protections mécaniques,
- La vidéoprotection



Le but de la P.T.M.

La prévention technique de la malveillance a pour but de prévenir la commission d'actes délictueux, de compliquer voire d'éviter le passage à l'acte grâce entre autre à des dispositifs d'aménagement mécanique

LE RÔLE DE LA GENDARMERIE



La Gendarmerie Nationale participe directement à l'attractivité des territoires par la prévention des atteintes malveillantes.

Cette force de sécurité, s'inscrit dans la continuité et peut recueillir, à l'occasion de ses missions quotidiennes, de nombreuses informations relevant de la sécurité publique ou de la délinquance.

Les référents sûreté, forts de leur expérience professionnelle peuvent mettre à profit leur compétence et prodiguer des conseils en sûreté pour limiter la vulnérabilité d'une entreprise ou d'un commerce

SON INTERET



Parce que le délinquant n'agit pas au hasard, il est primordial de diminuer la vulnérabilité des victimes potentielles et d'augmenter leurs capacités de protection par des moyens mécaniques, humains ou organisationnels et ce de manière proportionné. Il faut donc :

- **Obliger** le délinquant à augmenter ses efforts pour arriver à ses fins
- **Accroître** le risque qui pèse sur le délinquant d'être détecté rapidement, identifié et arrêté
- **Diminuer** l'intérêt de la cible visée en réduisant les gains potentiels

La prévention technique de la malveillance constitue une approche novatrice et un outil supplémentaire au service de tous les acteurs sociaux et économique pour amoindrir l'impact de la délinquance.